Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260220-2026_10-DE

COMMUNE DE SAINT SULIAC

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 13

Date de convocation : 13/02/2026
L'an deux mil-vingt-six, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M. BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M. Remy BOUVET, M. BRIAND Jean- Pierre, M.PERDRIEL Erik, Mme FIQUET Isabelle, Mme BERGER Mathilde, M.POIRIER Christophe Mme BOURGES-HELIE Magali, M.LEFEUVRE Aymeric Mme COUTURIER Michèle, Mme BORDIER Colette.

***Absents* excusés** M. SALMON, M LEIGNEL Jean- Guy a donné pouvoir à M. Remy BOUVET,M.TAVET Alain

Secrétaire : Mme COUTURIER Michèle

Délibération n°2026-10

FINANCES LOCALES

Objet : Subvention exceptionnelle pour l'association « La Chippe Maria » .

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association La Chippe Maria »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité ,

D'allouer à l'association « La Chippe Maria » une subvention exceptionnelle d'un montant de 245€.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal BIANCO

MAIRIE DE SAINT-SULIAC